



Comité Subrégional
de l'Emploi et de la Formation

Recommandations de la Commission de concertation stagiaires-opérateurs du CSEF de Liège

Les salons de l'emploi

Dans un contexte économique difficile, et devant la diversité de l'offre de formation et d'insertion socioprofessionnelle, des initiatives telles que les salons de l'emploi et de la formation présentent l'avantage de rassembler en un seul lieu des informations et des interlocuteurs multiples. Elles mobilisent de façon importante les acteurs de la formation et de l'insertion, qui en sont souvent organisateurs ou partenaires, ainsi que des entreprises, en recherche de main d'œuvre dans le meilleur des cas. Il s'agit donc d'opportunités pour les demandeurs d'emploi (DE), dont la présence à certains de ces événements relève cependant de plus en plus de l'injonction.

Ces recommandations ont été élaborées suite aux constats et réflexions de la Commission de concertation stagiaires-opérateurs. Elles ont été présentées aux membres de la Commission consultative sous-régionale (CCSR) le 25 juin 2009, puis affinées suite aux échanges lors de cette réunion.

1. L'appellation de ces manifestations

Etre vigilant quant aux intitulés donnés à ces manifestations : privilégier des appellations comme "salon de la formation" si la quasi-totalité des exposants sont des opérateurs de formation, afin d'éviter déconvenues et frustrations des personnes qui se déplacent.

Réserver l'appellation "salon de l'emploi" à des manifestations regroupant non seulement l'affichage des offres d'emploi du FOREM ou autre, mais également des employeurs potentiels et des informations sur les métiers et / ou sur le marché de l'emploi.

2. Un calendrier et des actions coordonnées

Devant la diversité et la multiplicité des manifestations proposées, et au vu de l'investissement requis de la part des exposants et des organisateurs, il apparaît souhaitable d'établir une coordination des initiatives, afin de promouvoir des actions s'inscrivant dans la complémentarité, et de veiller à leur répartition dans le temps et sur le territoire.

3. Des demandeurs d'emploi bien ciblés

Quel que soit le contexte du DE, il importe de lui proposer une démarche adaptée à son profil et à son projet professionnel et de valoriser son autonomisation.

3.1 : Pour le DE en formation, une participation en lien avec les objectifs pédagogiques et dans la mesure du possible pendant les heures de formation

Des salons "généralistes" apparaissent ainsi plus adaptés aux formations en orientation ou en remise à niveau, et des salons plus pointus aux formations qualifiantes. Il ne s'agit évidemment pas de cloisonner ou de limiter l'accès, mais d'éviter le caractère occupationnel de certains déplacements.

Si la participation au salon fait partie intégrante du programme de formation, elle doit se dérouler autant que possible pendant les heures de formation. Une participation le week-end paraît peu acceptable si elle est imposée. Elle devrait dans ce cas rester exceptionnelle et/ou sur la base d'une démarche individuelle et volontaire.

3.2 Pour le DE convoqué par FOREM Conseil, une mise en relation avec un ou des employeurs potentiels et un contact direct préalable .

Le contact personnel préalable par téléphone avec le DE est à retenir, afin de s'assurer de l'adéquation de son profil aux postes à pourvoir et de sa disponibilité effective sur le marché de l'emploi. Ce mode de convocation apparaît davantage compréhensible et acceptable lorsqu'il existe de réelles opportunités en matière d'engagement

3.3 Pour le DE en démarche personnelle, une action à encourager et valoriser

La démarche est à valoriser le cas échéant par la carte JobPass, dans la mesure où il ne s'agit pas là dans ce cas d'un mode de contrôle, qui pourrait avoir des effets pervers en terme de participation.

4 En cas d'absence du DE, des conséquences variables à préciser

Dans le cas d'une démarche du DE liée à sa propre initiative, c'est-à-dire en dehors de toute action liée à la formation suivie ou à une convocation de FOREM Conseil, il ne doit évidemment y avoir aucune incidence, en terme de sanction, liée au fait de se rendre ou non à tel ou tel salon de l'emploi.

Lorsque le DE est en formation et que la visite fait partie intégrante du programme de formation, le fait de ne pas se présenter équivaut à une absence injustifiée à une journée de formation.

Lorsqu'il s'agit d'une convocation de FOREM Conseil pour une offre d'emploi précise auprès d'un employeur présent au salon de l'emploi, une absence est assimilée à un refus de se présenter à un entretien d'embauche. Dans le contexte du plan d'activation, le DE qui ne se présente pas risque donc d'être sanctionné par l'ONEM. L'attention des DE doit être attirée sur ce point.

5 Organisation et contenu

5.1 Une organisation par pôles

Une formule intéressante consisterait à organiser les grands salons "généralistes" par pôles autour des secteurs professionnels : un pôle regroupant dans un même espace des opérateurs de formation, des entreprises, des offres d'emplois, ainsi que diverses informations relatives au dit secteur : information sur les métiers, situation du marché de l'emploi. Une signalétique claire devrait permettre un repérage aisé de ces différents pôles.

5.2 Une mise en avant des bonnes pratiques en matière de recrutement

De bonnes pratiques en matière de diversité pourraient être valorisées, dans une perspective de lutte contre les discriminations à l'embauche et d'encouragement des candidats de tous profils. Il pourrait s'agir de témoignages directs ou indirects d'employeurs et de personnes à l'emploi.

5.3 La Fonction publique aussi

Les examens et modalités d'examens dans la Fonction publique pourraient être présentés, une ou des personnes-ressources se chargeant de répondre aux questions des visiteurs et/ou de faire une présentation plus interactive.

5.4 Une communication adaptée au public cible

Lors des conférences "tout public", mais de façon également plus générale, veiller à une communication qui soit accessible aux premiers concernés par ces manifestations : les demandeurs d'emploi.

La communication sera donc adaptée à leurs différents profils, avec une attention toute particulière à porter aux personnes les moins qualifiées, notamment quand il s'agit d'aborder des sujets complexes comme ceux liés au marché de l'emploi.

6 Mesures d'impact

La Commission stagiaires-opérateurs estime qu'il serait intéressant de mesurer et de faire connaître l'impact en matière d'insertion socioprofessionnelle de ces salons de l'emploi et/ou de la formation et de s'assurer ainsi de leur plus-value.

Il serait judicieux de distinguer les entreprises qui viennent dans une démarche d'information sur leur secteur, voire de promotion personnelle, de celles qui présentent des offres d'emploi à pourvoir et de faire connaître le nombre de contrats conclus lors des "speed meeting" ou autre formule de rencontre employeurs-demandeurs d'emploi.

En ce qui concerne les agences d'intérim, leur seule présence en nombre, même si elle permet au DE qui ne serait pas encore inscrit d'économiser du temps et des déplacements, ne saurait suffire comme porte d'entrée sur le marché de l'emploi.

Enfin il serait opportun, dans le souci de répondre au mieux aux attentes des uns et des autres, de procéder à des enquêtes de satisfaction. Celle-ci viendrait alimenter une démarche d'évaluation plus générale, qui s'intéresserait aux divers effets induits par ces événements, tels que l'incidence sur la motivation ou la création de réseaux.